

# CHALLENGE MULTISPORTS ENTREPRISES BIARRITZ 2016

## Règlement Pétanque

**Article 1 :** Cette épreuve est organisée dans le cadre du règlement général du Challenge Multisports Entreprises de la Ligue Aquitaine de la Fédération Française du Sport d'Entreprise et l'Amicale Bouliste des Fleurs.

**Date :** Samedi 21 mai 2016 – 9h à 18h30

**Lieu :** Hippodrome des Fleurs – Avenue du Lac Marion – 64200 BIARRITZ

**Article 2 :** Les membres des entreprises ou administrations répondant aux critères fixés par le règlement général sont admis à participer à l'épreuve.

### **Article 3 : Composition des équipes**

**Tournoi par équipes :** Une équipe est composée de 2 joueurs (doublette). Les équipes mixtes sont autorisées. Les inscriptions individuelles (afin de former des équipes par la suite) sont autorisées.

Les mineurs sont autorisés à participer à ce challenge sous réserve de justifier d'une autorisation parentale spécifique.

### **Article 4 : Conditions d'inscription au challenge Football**

L'inscription à l'épreuve de Football est de 12 € par personne. **Une « licence événement » de 6€ pour les sportifs non titulaires d'une licence annuelle à la FFSE est obligatoire.**

Le nombre d'équipes est limité à 100. Si ce nombre est dépassé, les équipes retenues le seront suivant l'ordre de réception des bulletins d'inscription reçus par courrier (cachet de La Poste faisant foi).

**Attention, un minimum de 7 équipes engagées est nécessaire pour le maintien du Challenge. Si ce quota n'est pas atteint, la discipline sera annulée et les droits d'inscription seront remboursés.**

### **Article 5 : Comité du tournoi**

L'organisateur instituera un Comité du tournoi qui sera responsable du déroulement sportif du tournoi et qui aura la compétence de régler les litiges, les réclamations, les appels ainsi que les cas non prévus. Ce comité se composera des personnes suivantes :

| NOMS   | PRENOMS       | Appartenance au club         | Fonction  |
|--------|---------------|------------------------------|-----------|
| DOMEGE | Frédéric      | LASE                         | Président |
| PEREZ  | Jean François | Amicale Boulistes des Fleurs | Président |
|        |               |                              |           |

### **Article 6 : Principes**

1. Le tournoi se déroule sur une journée.
2. Déroulement des matchs : Le concours se déroule en 6 parties (3 le matin et 3 l'après-midi). La durée des parties (entre 45 minutes et 1 heure) sera conditionnée par les horaires du tournoi. Les parties seront arrêtées au signal  
Cette durée est déterminée par le Comité d'organisation, elle est susceptible de modification en fonction du nombre d'équipes engagées sur la journée.
3. Toute équipe non présente au moment où débute le tournoi perd sa première rencontre. Il en est de même après l'arrêt du repas de midi, dès la reprise de l'épreuve.
4. Toute mène commencée sera terminée en cas d'égalité une mène supplémentaire sera jouée. Une mène est commencée quand le but est lancé et une boule est jouée. Si le résultat d'une partie arrêtée le score du vainqueur est inférieur à 13 les scores seront majorés (Exemple : score final 9 à 7, résultat retenu 13 à 11).
5. Le système de points ci-après sera appliqué lors du tournoi :
  - Victoire : 100 points + la différence au score
  - Défaite : Points marqués



## Bien plus que du sport !

Le classement sera fait à la fin de toutes les parties et sera établi selon les systèmes suivants :

- a) Priorité au nombre de parties gagnées
  - b) Goal average
6. A l'issue de chaque partie, les équipes viennent annoncer leurs scores et procèdent au tirage pour désigner leur prochain adversaire. Dans le cas où 2 équipes se sont déjà rencontrées un autre tirage sera effectué. Le tirage au sort de la première partie sera effectué la veille de la date de l'épreuve, en présence d'un représentant de l'Amicale Bouliste des Fleurs et de la Ligue d'Aquitaine du Sport d'Entreprise. Il sera affiché lors de l'arrivée des équipes.

### **Article 7 : Règlement**

Tous les matchs sont joués conformément aux lois du jeu édictées par la Fédération Française de Pétanque, à moins qu'il ne soit énoncé autrement dans le présent règlement.

Les règles suivantes seront également appliquées :

- Les équipes sont composées de 2 joueurs
- Le jet du but et le choix du cadre ou en terrain libre (en fonction du nombre d'équipes) se feront par l'équipe ayant gagné la pièce.
- Si le but n'est pas lancé de manière réglementaire (entre 6 et 10 M, à - 1 M de la ligne de perte) un joueur de l'équipe adverse le pose de manière réglementaire à l'endroit de son choix.
- Tout litige pouvant survenir au cours du tournoi, sera immédiatement tranché par l'organisateur. Toute faute grave d'un joueur, pourra faire l'objet de sanctions allant jusqu'à l'exclusion du tournoi.

### **Article 8 : Réclamations et appels**

Les réclamations et les appels devront être adressés au comité du tournoi, qui prendra une décision définitive et contraignante. Le comité n'acceptera aucune réclamation concernant des décisions de l'arbitre sur le terrain. Il se réserve le droit d'exclure définitivement du tournoi tout joueur ou toute équipe qui aurait un comportement contraire à la morale sportive. Tout litige non prévu par le présent règlement est tranché par le Comité du tournoi, seul compétent : ces décisions seront sans appel.



## Bien plus que du sport !

### **Article 9 : *Non responsabilité de l'organisation en cas de perte ou de vol***

Les organisateurs du « Challenge Multisports Entreprises » déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol de vos effets personnels au cours de la journée.

### **Article 10 : *Certificat Médical***

Il est obligatoire de présenter aux responsables de l'épreuve, le jour de la compétition, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Basketball en compétition datant de moins d'un an.

### **Article 11 : *Récompenses***

Toutes les récompenses seront remises sur le site de la compétition.